

PRÉSENTATION

Si le Moyen Âge a été généreux dans sa profusion d'écrits juridiques, les modalités de transmission et d'appropriation des sources antiques relatives aux structures institutionnelles de la Rome antique restent à établir. Dès le début du Quattrocento, la réapparition des textes historiques, lexicographiques, épigraphiques, en même temps que des sources archéologiques, et bien entendu juridiques, favorisent la production de textes antiques traitant en profondeur du fonctionnement institutionnel de la Rome antique. Par institutions, nous entendons à la fois les structures politiques (magistratures, corpus de lois, pouvoirs et régimes *imperium* ou *res publica*) et les institutions publiques qui fixent les cadres de la vie romaine.

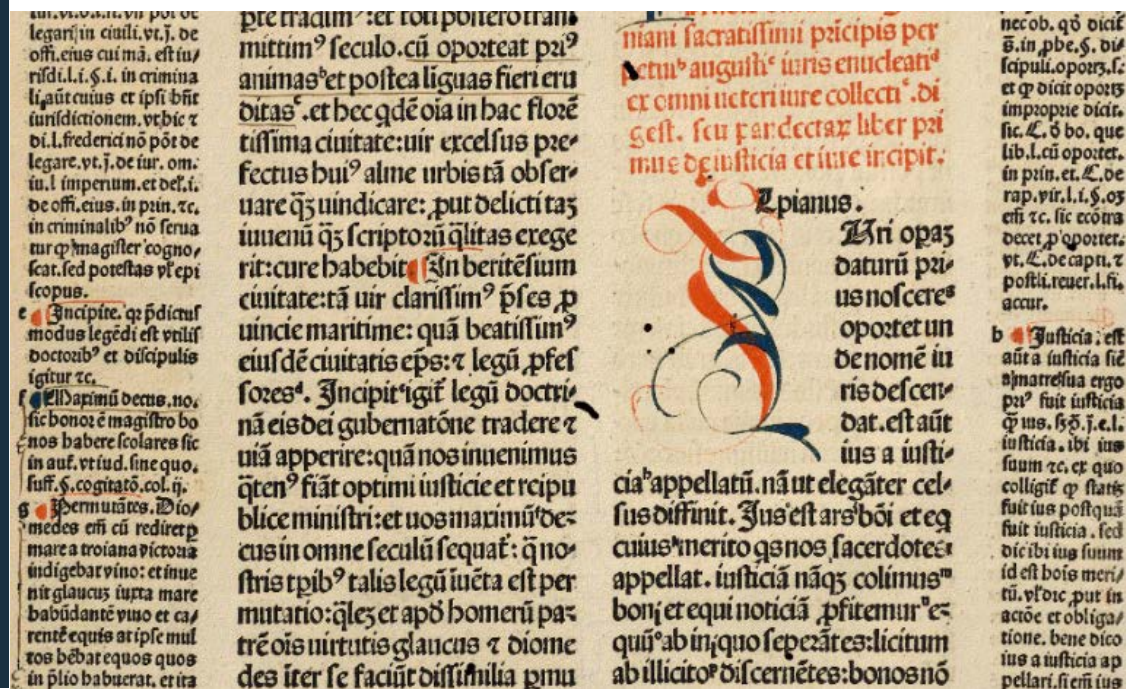
Ce colloque a pour objet l'étude de la réappropriation des structures politiques et publiques romaines par les humanistes des XV^e et XVI^e s.

Colloque

LES INSTITUTIONS ROMAINES

dans la culture antique et historiographique des XV^e et XVI^e siècles : représentations et interprétations.

Organisé par Anne Raffarin (Université Paris-Est Créteil-LIS) et Ida Gilda Mastrorosa (Université de Florence-SAGAS)



Contact

anne.raffarin@u-pec.fr

En savoir plus

lis.u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil

21 / 11 / 2024 > UPEC Campus André Boulle - Salle 213 A

22 / 11 / 2024 > UPEC Campus Centre - Salle BM001

09h45 accueil

10h15 : Introduction - Ida Gilda Mastrorosa et Anne Raffarin

Session 1

Les antiquaires et les institutions de la Rome ancienne
Présidence Géraldine Cazals

10h30 : Anne RAFFARIN (UPEC-LIS)

« *Cursus honorum*: l'analyse des magistratures publiques dans la Rome triomphants de Flavio Biondo (1459) »

11h : Frances MUECKE (Université de Sydney)

« Renaissance Antiquarians' interpretations of Roman dictatorship) »

11h45 : discussion et pause

14h30 : Ida Gilda MASTROROSA (Université de Florence - SAGAS)

« La législation sur le mariage et les relations familiales dans la Rome archaïque selon François Baudouin (Balduinus) »

15h : discussion et pause

Session 2

Littératures emblématiques et épigraphiques (XVI^e s.)
Présidence Ida Gilda Mastrorosa

15h30 : Anne ROLET (Université de Rennes)

« Cerner les contours du *crimen maiestatis* à Bologne au XVI^e siècle : le *Ptolemaeus* manuscrit d'Achille Bocchi »

16h : Thomas PENGUILLY (Académie de Normandie)

« *Suorum ipse magistratum quidam quasi nomenclator* : André Alciat et le dossier épigraphique de Pline le Jeune »

16h15 : discussion et pause

17h : Claude LA CHARITÉ (Université du Québec à Rimousky)

« SPQR : Rabelais et les institutions romaines »

Session 3

Éclairages juridiques
Présidence Anne Raffarin

10h : Alarico BARBAGLI (Université Magna Graecia de Catanzaro)

« Diritto pubblico e istituzioni politiche di Roma antica negli umanisti dell'Italia meridionale tra Quattro e Cinquecento ».

10h30 : Giovanni ROSSI (Université de Vérone)

« Il diritto pubblico romano nelle opere antiquarie di Carlo Sigonio »

11h : discussion et pause

11h45 : Shingo AKIMOTO (CNRS, Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet, Paris 2)

« Jean Bodin et les études antiquaires : sa compréhension des magistrats romains. »

12h15 : discussion

Présidence Thomas Penguilly

14h30 : Geraldine CAZALS (Université Bordeaux Montaigne)

« La place prise par les institutions romaines dans la constitution d'un corpus historiographique municipal à Toulouse dans la première moitié du XVI^e siècle. »

15h : discussion

Conclusions

Stéphane BENOIST (Université de Lille)

Réception et reconstitution du fonctionnement de la res publica et «du» politique, du modèle polybien à sa lecture impériale, par les auteurs des XV^e et XVI^e s.